

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la société ENGIE PV ETANG BERTRAND, relatif à la création d'une centrale solaire au sol sur des terrains situés au lieu-dit « La Malignie », sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée sur la commune de Saint-Pardoux l'Ortigier. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : La centrale occupera une surface clôturée de 26,3 ha divisée en deux blocs de 18,9 ha et 7,4 ha, séparés par un corridor écologique, pour une puissance prévue d'environ 24,9 MWc. Elle nécessitera la mise en place d'environ 83 000 modules photovoltaïques disposés sur des tables d'assemblage fixes, de 7 postes de conversion (surface unitaire 39 m²), d'un poste de stockage (surface unitaire 39 m²), d'un poste de livraison (surface unitaire 39 m²) et d'une citerne souple de 30 m³.

Monsieur Robert Vayne, ingénieur en chef des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que les avis émis par les collectivités territoriales et leurs groupements, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sera tenu à la disposition du public, du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Saint-Pardoux l'Ortigier, aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés : du lundi au samedi de 8h30 à 12h.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services à l'exception des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Saint-Pardoux l'Ortigier,
- adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur
 - par correspondance adressée à la mairie de Saint-Pardoux l'Ortigier (*Monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique projet de centrale solaire – Mairie – Le bourg – 19270 Saint-Pardoux l'Ortigier*) lequel les visera et les annexera au registre d'enquête,
 - pour courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.pref.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique projet de centrale solaire à Saint-Pardoux l'Ortigier*).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pardoux l'Ortigier pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- le 4 décembre 2018 de 9h à 12h,
- le 12 décembre 2018 de 9h à 12h,
- le 20 décembre 2018 de 9h à 12h,
- le 28 décembre 2018 de 9h à 12h,
- le 4 janvier 2019 de 9h à 12h.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Saint-Pardoux l'Ortigier,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les demandes d'information relatives au projet peuvent être adressées à la société ENGIE PV ETANG BERTRAND, Monsieur Jérémie Baccar, chef de projet (tél. 04 99 52 85 15 – adresse : Le Triade II, Parc d'activités Millénaire II, 215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier – email jeremie.baccar@engie.com).

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire (accord, accord assorti de prescriptions ou refus).

Les informations relatives à ce dossier : avis d'enquête, avis de l'Autorité Environnementale, dossier de demande de permis de construire, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé Eric Zabouraeff